 <p>Accord sur la Conservation des Albatros et des Pétrels</p>	<p style="text-align: center;"><b>Huitième Réunion des Parties</b> <i>Dunedin, Nouvelle-Zélande, 19 - 23 mai 2025</i></p> <p style="text-align: center;"><b>Actions de conservation prioritaires de l'ACAP pour 2026-2028</b></p> <p style="text-align: center;"><b><i>Comité consultatif, Secrétariat</i></b></p>
---	--

## RÉSUMÉ

Ce rapport présente les mesures de conservation prioritaires pour la prochaine période triennale, telles qu'identifiées par le Comité consultatif, afin de faire progresser la mise en œuvre de l'Accord et d'atteindre un statut de conservation favorable pour les espèces inscrites à l'ACAP. Le présent rapport rassemble les informations fournies par les Parties à l'ACAP, certains États de l'aire de répartition coopérants, le Groupe de travail sur les captures accessoires d'oiseaux de mer et le Groupe de travail sur le statut des populations et de la conservation, afin de permettre au Comité consultatif de s'acquitter de ses obligations envers la Réunion des Parties en vertu de l'article IX(6)(c) de l'Accord.

## RECOMMANDATIONS

Que les Parties et, le cas échéant, les États non-Parties de l'aire de répartition coopérants ainsi que les Économies membres de l'APEC :

1. Approuvent les actions de conservation prioritaires identifiées par le Comité consultatif pour la période triennale 2026-2028.
2. Mettent en œuvre les conseils de l'ACAP en matière de bonnes pratiques pour l'atténuation des captures accessoires d'oiseaux de mer dans toutes les pêcheries nationales et hauturières ayant un impact sur les espèces inscrites à l'ACAP, en particulier celles qui ont été identifiées comme prioritaires pour les actions de conservation.
3. Acceptent de soutenir et de mettre en œuvre la stratégie révisée d'interaction de l'ACAP avec les ORCGP.
4. Luttent contre les menaces terrestres prioritaires en éradiquant les espèces introduites et en prenant d'autres mesures de gestion.
5. Soutiennent l'ensemble des actions de conservation qui réduisent les menaces pesant sur les populations hautement prioritaires de l'ACAP.

## 1. CONTEXTE

Le présent rapport a été établi par le Comité consultatif, en collaboration avec le Secrétariat, pour lui permettre de s'acquitter des obligations qui lui incombent en vertu de l'article IX-6)c de l'Accord, qui le charge de faire des recommandations à la Réunion des Parties concernant le Plan d'action, la mise en œuvre de l'Accord et les recherches supplémentaires à effectuer.

Le rapport présente une série de priorités et de recommandations que les Parties doivent prendre en considération afin de faire progresser l'Accord au cours de la prochaine période triennale et d'atteindre un statut de conservation favorable pour les espèces inscrites à l'ACAP. Les priorités et les recommandations découlent de la mise en œuvre des cadres de priorisation ainsi que des résultats des discussions menées lors des réunions. Lors de sa quatrième réunion (CC4), le Comité consultatif a décidé de développer des cadres permettant d'identifier les actions de conservation prioritaires, afin d'aider les Parties à mettre en œuvre l'Accord de manière plus efficace. Des cadres de priorisation ont été élaborés et approuvés par le Comité consultatif pour les menaces terrestres et les menaces en mer. Le Comité consultatif a également décidé des critères permettant d'identifier les populations hautement prioritaires de l'ACAP. Le cadre pour les menaces terrestres et les critères pour les populations hautement prioritaires ont été approuvés par le Comité consultatif lors de la CC6 ([Rapport de la CC6](#)). Le cadre pour les menaces en mer a été approuvé en intersessions par le Comité consultatif peu après la CC6.

Ces cadres s'appuient sur les informations fournies au Secrétariat par les Parties, certains États de l'aire de répartition coopérants non Parties, et par les Groupes de travail du Comité consultatif sur les captures accessoires d'oiseaux de mer (GTCA) et sur le statut des populations et de la conservation (GTSPC).

## 2. ACTIONS PRIORITAIRES DE CONSERVATION EN MER

Un cadre fondé sur l'opinion d'experts a été élaboré par l'ACAP dans le but d'établir, de suivre et de rendre compte des progrès réalisés dans le cadre des mesures de conservation prioritaires en mer pour les espèces inscrites à l'ACAP ([SBWG4 Doc 29](#)). Le cadre de priorisation des menaces en mer est étayé par des informations sur les pêcheries, y compris celles opérant en dehors des Zones économiques exclusives (ZEE), fournies par les Parties et, le cas échéant, par les États de l'aire de répartition non Parties et les économies membres de l'APEC qui y participent.

La dernière itération du cadre (2021) a identifié et évalué 1 258 cas où les populations des sites de reproduction des espèces inscrites à l'ACAP sont concomitantes, et interagissent potentiellement, avec les pêcheries nationales et de haute mer. L'évaluation qualitative de ces cas était basée sur la taille et la tendance de la population, la concomitance avec la pêche, l'effort de pêche, le risque de la méthode de pêche et l'utilisation de mesures d'atténuation. Ces scores, associés à un système de pondération, permettent d'évaluer la menace que représente une seule pêche pour une seule population d'une espèce inscrites à l'ACAP au niveau du groupe d'îles. Les pêcheries associées aux 10 % de cas les plus élevés sont présentées à l'**ANNEXE 1**. Elles représentent probablement les principales menaces en mer pour les populations d'espèces inscrites à l'ACAP.

Pour les pêcheries détaillées dans l'**ANNEXE 1**, la mise en œuvre des conseils de l'ACAP en matière de bonnes pratiques pour l'atténuation des captures accessoires d'oiseaux de

mer est une action prioritaire de conservation en mer pour les Parties à l'ACAP et les ORGP au cours de la prochaine période triennale. Étant donné que les pêcheries prioritaires comprennent également des pêcheries nationales d'État non-parties, certaines actions concrètes pour l'ACAP et ses Parties pourraient inclure une interaction ciblée avec les États de l'aire de répartition concernés. La stratégie d'interaction de l'ACAP avec les ORCGP reflète l'importance de l'action dans les pêcheries répertoriées opérant en dehors des ZEE (**RdP8 Doc 24**).

Ce cadre a été mis à jour pour la dernière fois en 2021 ; il n'inclut que les pêcheries ayant fait l'objet d'un rapport par les Parties ou les États de l'aire de répartition. Par conséquent, le nombre de pêcheries qui pourraient avoir un impact sur les espèces inscrites à l'ACAP est susceptible d'être plus élevé que celui des pêcheries actuellement incluses. En 2024, le GTCA et le Comité consultatif ont convenu que les cas recensés dans le cadre devaient être révisés au cours de la prochaine période triennale et que les pêcheries « manquantes » devaient être ajoutées.

### **3. MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE D'INTERACTION DE L'ACAP AVEC LES ORCGP**

Les captures accessoires d'oiseaux de mer continuent d'être la principale menace pour les espèces inscrites à l'ACAP (**RdP8 Doc 13**). La mise en œuvre par les Parties et les organisations de pêche des conseils de l'ACAP en matière de bonnes pratiques pour l'atténuation des captures accessoires d'oiseaux de mer reste l'une des principales priorités de l'ACAP ([Rapport de la RdP7](#), Section 6.1.14).

Pour favoriser la réduction des captures accessoires d'oiseaux de mer dans les pêcheries en haute mer, le Comité consultatif et ses Groupes de travail ont élaboré une stratégie d'interaction (**RdP8 Doc 24**) visant à impliquer les Organisations régionales de gestion des pêches (ORGP) et les Organisations régionales de conservation telles que la Commission pour la conservation de la faune et de la flore marines de l'Antarctique (CCAMLR).

La stratégie d'interaction de l'ACAP avec les Organisations régionales de la conservation et de la gestion des pêches (ORCGP) a les objectifs suivants :

1. Renforcer la mise en œuvre par les Organisations régionales de la conservation et de la gestion des pêches de mesures visant à prévenir, réduire ou limiter les captures accessoires d'oiseaux de mer.
2. Renforcer l'application par les Organisations régionales de la conservation et de la gestion des pêches des mesures qui garantissent la mise en œuvre et le suivi des opérations de pêche afin de prévenir, réduire ou limiter les captures accessoires d'oiseaux de mer.
3. Veiller à ce que les Organisations régionales de la conservation et de la gestion des pêches passent continuellement en revue les mesures visant à prévenir, réduire ou limiter les captures accessoires d'oiseaux de mer afin de mettre à jour ces mesures à la lumière de l'évolution des bonnes pratiques.

La stratégie d'interaction avec les ORCGP recommande des approches individualisées avec des résultats attendus pour chaque ORCGP, qui ont été examinées pour la dernière fois lors de la CC14.

Le Comité consultatif exhorte les Parties et, le cas échéant, les États de l'aire de répartition non Parties participants et les Économies membres de l'APEC à soutenir et à mettre en œuvre la stratégie dans son intégralité.

#### 4. PRIORITÉS POUR LES MESURES DE CONSERVATION TERRESTRES

Le **Tableau 1** présente les menaces (par île et par type de menace) identifiées comme étant prioritaires pour les actions de conservation terrestres menées par les Parties à l'ACAP. Ces menaces ont été identifiées par la mise en œuvre du cadre de priorisation (voir [BSWG4-STWG6 Doc 08 Rev 2](#)), qui prend en compte 1) la taille de la population globale de l'espèce sur le site ; 2) la proportion de la population globale sur le site ; 3) la tendance de la population ; 4) l'ampleur de la menace ; et 5) les probabilités de succès de toute action de gestion entreprise. Le **Tableau 1** énumère 10 menaces prioritaires pour 15 îles, qui pourraient être éliminées ou réduites par des mesures de gestion.

La hiérarchisation des priorités sur laquelle est basé le **Tableau 1** n'a pas tenu compte du coût des mesures de gestion. Dans la mesure où la majorité des coûts découlerait de la planification et de la mobilisation, les économies d'échelle sont substantielles si une campagne d'éradication vise plus d'une espèce sur une même île, ou sur plus d'une île d'un même groupe (cellules de couleur identique dans le **Tableau 1**). L'analyse excluait les sites comportant < 1 % du nombre total mondial de couples reproducteurs pour une espèce donnée.

##### **Menaces liées aux espèces introduites**

Formentera, Minorque et l'île de Gough ont été identifiées comme les trois îles les plus prioritaires pour les actions de conservation visant à répondre aux « menaces liées aux espèces introduites ». Le contrôle permanent des chats à Formentera et Minorque et l'éradication de la souris domestique *Mus musculus* sur l'île de Gough sont susceptibles d'apporter des avantages significatifs en matière de conservation pour le puffin *Puffinus mauretanicus* et l'albatros *Diomedea dabbenena*, respectivement. Les deux espèces sont désignées comme en danger critique d'extinction au niveau mondial par la liste rouge de l'UICN.

**Tableau 1.** Les priorités pour les actions de conservation terrestres concernant les sites de reproduction de l'ACAP reposent sur la vulnérabilité de la population, l'ampleur de la menace et les probabilités de réussite de l'action de gestion. Les menaces multiples pour une espèce sur une même île ou un même groupe d'îles sont surlignées dans la même couleur. L'analyse exclut les sites abritant < 1 % du nombre total annuel de couples reproducteurs.

Île	Responsabilité de la gestion	Menace	Classement	Explication
<b>Menace liée aux espèces introduites (prédation, perte d'habitat, destruction de l'habitat)</b>				
Île Gough <sup>a</sup>	Royaume-Uni	<i>Mus musculus</i> (Souris domestique)	1	Menace élevée pour deux grandes populations inscrites à l'ACAP.
Formentera <sup>b</sup>	Espagne	<i>Felis catus</i> (Chat)	1	Menace élevée pour une population importante et en déclin. Contrôle permanent sur les sites de reproduction.
Minorque <sup>b</sup>	Espagne	<i>Felis catus</i> (Chat)	1	Menace élevée pour une population importante et en déclin. Possibilité d'exclusion par des barrières physiques.

Île Marion	Afrique du Sud	<i>Mus musculus</i> (Souris domestique)	2	Menace pour deux populations inscrites à l'ACAP.
Cabrera <sup>b, c</sup>	Espagne	<i>Felis catus</i> (Chat)	2	Menace pour une population importante et en déclin.
Cabrera <sup>b</sup>	Espagne	<i>Rattus rattus</i> (Rat noir)	2	Menace pour une population importante et en déclin. Eradication possible
Formentera <sup>b</sup>	Espagne	<i>Rattus rattus</i> (Rat noir)	2	Menace pour une population importante et en déclin.
Ibiza <sup>b</sup>	Espagne	<i>Rattus rattus</i> (Rat noir)	2	Menace pour une population importante et en déclin.
Majorque <sup>b</sup>	Espagne	<i>Rattus rattus</i> (Rat noir)	2	Menace pour une population importante et en déclin.
Minorque <sup>b</sup>	Espagne	<i>Rattus rattus</i> (Rat noir)	2	Menace pour une population importante et en déclin.
Kerguelen (Grande Terre) <sup>d</sup>	France	<i>Rangifer tarandus</i> (Renne)	2	Menace pour deux populations visées par l'ACAP. Probabilité d'éradication élevée
Kerguelen (Grande Terre) <sup>d</sup>	France	<i>Felis catus</i> (Chat)	2	Menace pour trois populations visées par l'ACAP.
Kerguelen (Grande Terre) <sup>d</sup>	France	<i>Rattus rattus</i> (Rat noir)	2	Menace pour deux populations visées par l'ACAP. Possibilité d'éradication : moyenne.
Île Saint-Lanne Gramont	France	<i>Felis catus</i> (Chat)	2	Haute possibilité d'éradication
Île Saint-Lanne Gramont	France	<i>Rattus rattus</i> (Rat noir)	2	Haute possibilité d'éradication
Île Auckland	Nouvelle-Zélande	<i>Felis catus</i> (Chat)	2	Possibilité d'éradication : moyenne.
Île Auckland <sup>c</sup>	Nouvelle-Zélande	<i>Sus scrofa</i> (Cochon)	2	Possibilité d'éradication : moyenne.
<b>Parasite ou pathogène</b>				
Île Amsterdam	France	<i>Pasteurella multocida</i> (Choléra aviaire)	1	Menace élevée pour plusieurs espèces inscrites à l'ACAP.
Île Española	Équateur	Moustique	2	Faible possibilité d'action.
Île Albatross (AU)	Australie	Variole aviaire	2	Faible possibilité d'action.
Île Bird	Contestée	Influenza aviaire	2	Faible possibilité d'action.
<b>Concurrence accrue avec les espèces indigènes</b>				
Pedra Branca	Australie	<i>Morus serrator</i>	2	Menace pour une population restreinte.

<sup>a</sup> La tentative de 2021 n'a pas permis d'éradiquer complètement l'espèce visée. Une autre tentative est prévue.

<sup>b</sup> Fait référence aux colonies touchées qui pourraient englober des îlots en mer.

<sup>c</sup> Projet d'éradication en cours, quasiment terminé.

<sup>d</sup>La gestion sur ce site se révélerait également bénéfique pour les petites populations reproductrices (<1 % de la population globale) des autres espèces inscrites à l'ACAP affectées par la même menace.

De nombreuses Parties à l'ACAP ont fourni des efforts importants et largement couronnés de succès pour éradiquer les espèces introduites des sites de reproduction de l'ACAP, et d'autres programmes d'éradication sont en cours ou prévus (voir **RdP8 Doc 14** Tableau 4). Parmi les sites de reproduction prioritaires pour les actions de conservation identifiées dans le **Tableau 1**, des plans d'éradication des espèces exotiques ont été élaborés pour l'île d'Auckland, Cabrera, l'île de Gough et l'île Marion. Il n'y a pratiquement plus de chats dans le parc national de Cabrera grâce aux campagnes de contrôle (le travail est toujours en cours pour les quelques genettes présentes). Une campagne de dératisation est également prévue sur l'îlot de Tagomago, l'une des plus importantes colonies de puffins *Puffinus mauretanicus* sur l'île d'Ibiza. Pour l'île Marion, la planification est bien avancée, le programme

d'éradication des rongeurs devant commencer en 2027. Une autre tentative d'éradication est prévue sur l'île de Gough après une campagne infructueuse en 2021.

Le Tableau 2 du document **RdP8 Doc 12** présente de plus amples informations sur les mesures prises par les Parties à ce jour.

### **Autres menaces terrestres**

L'action prioritaire concernant une menace terrestre provenant d'un « parasite ou agent pathogène » est de résoudre le problème du choléra aviaire sur l'île Amsterdam. Les opérations sur le terrain destinées à éradiquer les rongeurs (rats *Rattus norvegicus* et souris *Mus musculus*) qui ont débuté à l'automne/hiver austral 2024, pourraient aider à atteindre cet objectif. On soupçonne les rats de l'île Amsterdam d'être porteurs de la bactérie *Pasteurella multocida*, responsable du choléra aviaire qui tue les poussins de l'albatros *Thalassarche carteri*, en voie de disparition, sur l'île.

La panzootie d'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) H5N1 est une nouvelle menace terrestre qui n'a pas encore été prise en compte dans le cadre de priorisation. Deux populations reproductrices d'espèces inscrites à l'ACAP ont été touchées par l'IAHP H5N1 jusqu'à présent : les albatros *Thalassarche melanophris*, dans les îles Falkland (Falkland Islands/Islas Malvinas)<sup>1</sup>, et *Diomedea exulans*, en Géorgie du Sud (South Georgia Islands/Islas Georgias del Sur)<sup>1</sup>.

Un groupe intersessions d'experts créé au sein du GTSPC travaille sur une évaluation d'urgence concernant les risques pathogènes de l'IAHP chez les albatros pour la prochaine période triennale (voir le **Rapport de la CC14**, Annexe 7). Ce groupe mène un travail continu de mise à jour des « [Lignes directrices](#) de l'ACAP pour le travail avec les albatros et les pétrels pendant la panzootie H5N1 d'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) ».

## **5. POPULATIONS HAUTEMENT PRIORITAIRES DE L'ACAP**

Neuf populations inscrites à l'ACAP (au niveau des îles ou des groupes d'îles) sont actuellement désignées comme hautement prioritaires (**Tableau 2**). Ces populations répondent aux critères convenus (Rapport de la CC6), à savoir un déclin de plus de 3 % par an, de plus de 10 % de la population globale, et sont menacées par les interactions avec les pêcheries. Des études de cas concernant deux populations hautement prioritaires sont présentées à l'**ANNEXE 2**.

La Comité consultatif soutient des actions de conservation internationales urgentes et coordonnées par les Parties et autres parties prenantes concernées afin de faire face aux menaces qui pèsent sur les Populations hautement prioritaires (**Rapport de la CC6**, par. 12.8.1). Les populations hautement prioritaires sont bien corrélées avec les priorités plus larges en mer identifiées par les experts, les neuf populations hautement prioritaires étant identifiées comme cibles d'action prioritaires (voir **ANNEXE 1**). L'Accord a utilisé ces populations prioritaires comme études de cas emblématiques pour mettre en évidence les menaces qui pèsent sur les albatros et les pétrels dans d'autres forums internationaux.

---

<sup>1</sup> Il existe un différend entre les gouvernements de l'Argentine et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord concernant la souveraineté des Îles Falkland (Falkland Islands/Islas Malvinas), de la Géorgie du Sud et Îles Sandwich du Sud (South Georgia and the South Sandwich Islands/Islas Georgias del Sur e Islas Sándwich del Sur) et les zones marines environnantes.

**Tableau 2.** Populations identifiées comme correspondant aux critères des **Populations hautement prioritaires de l'ACAP (PHP)**

<i>Espèces</i>	Site de reproduction ou groupe d'îles	Plan d'action	Année d'identification en tant que PHP
<i>Diomedea exulans</i>	Géorgie du Sud/South Georgia (Islas Georgias del Sur) <sup>1</sup>	<a href="http://www.gov.gs/albatross-action-plans/">http://www.gov.gs/albatross-action-plans/</a>	2011
<i>Thalassarche melanophris</i>	Géorgie du Sud/South Georgia (Islas Georgias del Sur) <sup>1</sup>	<a href="http://www.gov.gs/albatross-action-plans/">http://www.gov.gs/albatross-action-plans/</a>	2011
<i>Diomedea dabbenena</i>	Île Gough	<b>Nécessaire.</b> Plan générique Tristan da Cunha : <a href="http://jncc.defra.gov.uk/pdf/pub1_0_TristandaCunhaACAPplan.pdf">http://jncc.defra.gov.uk/pdf/pub1_0_TristandaCunhaACAPplan.pdf</a>	2011
<i>Phoebetria fusca</i>	Île Crozet	<b>Nécessaire.</b>	2011
<i>Thalassarche chrysostoma</i>	Géorgie du Sud/South Georgia (Islas Georgias del Sur) <sup>1</sup>	<a href="http://www.gov.gs/albatross-action-plans/">http://www.gov.gs/albatross-action-plans/</a>	2016
<i>Thalassarche carteri</i>	Île Amsterdam	<b>Nécessaire.</b> Le deuxième Plan d'action national pour l'albatros <i>Diomedea amsterdamensis</i> 2018-2027 comprend certaines actions pertinentes pour cette population : <a href="https://reserve-australes.taaf.fr/en/protection/national-action-plan-for-the-amsterdam-albatross/">https://reserve-australes.taaf.fr/en/protection/national-action-plan-for-the-amsterdam-albatross/</a>	2016
<i>Puffinus mauretanicus</i>	Îles Baléares	Plan d'action international pour le puffin <i>Puffinus mauretanicus</i> 2011 (en cours de mise à jour)	2016
<i>Phoebastria irrorata</i>	Île Espanola	<a href="#">CC4 Doc 50 Rev 4</a> et <a href="#">CC6 Doc 29</a> (en cours de mise à jour, voir PaCSWG5 Inf 21)	2016
<i>Diomedea antipodensis</i>	Îles Antipodes	CMS <a href="#">Plan d'action concerté</a> (Nouvelle-Zélande, Chili, Australie)	2017

<sup>1</sup> Il existe un différend entre les gouvernements de l'Argentine et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord concernant la souveraineté des Îles Falkland (Falkland Islands/Islas Malvinas), de la Géorgie du Sud et îles Sandwich du Sud (South Georgia and the South Sandwich Islands/Islas Georgias del Sur e Islas Sándwich del Sur) et les zones marines environnantes.

## 6. PROCHAINES ÉTAPES POUR L'ACCORD

Le Comité consultatif considère qu'il est primordial pour le succès de l'Accord au cours de la prochaine période triennale que les Parties acceptent de fournir des ressources humaines et financières pour soutenir les actions, développer des politiques, faciliter la collaboration sectorielle, instituer des accords de coopération et mettre en œuvre les actions prioritaires

de conservation en mer et sur terre, pour mettre pleinement en œuvre la stratégie d'interaction avec les ORCGP, et répondre aux menaces qui pèsent sur les populations hautement prioritaires de l'ACAP.

D'autres défis clés attendent l'Accord au cours de la prochaine période triennale : ce sont les mêmes que ceux identifiés par le passé, à savoir continuer à améliorer la collecte d'informations sur la mise en œuvre de l'atténuation des captures accessoires d'oiseaux de mer et les données sur les captures accessoires d'oiseaux de mer dans les pêcheries concernées (voir les recommandations du document **RdP8 Doc 14**).

L'efficacité globale de ces mesures de conservation ne peut être évaluée que par un suivi continu du statut et des tendances des populations. Le soutien à ce travail de suivi, en particulier pour les espèces en déclin, devrait également rester prioritaire pour les Parties (voir les recommandations du document **RdP8 Doc 13**).

Toutes les activités susmentionnées sont essentielles pour la mise en œuvre efficace de l'Accord et nécessitent le soutien continu des Parties pendant la prochaine période triennale.

**ANNEXE 1.** Priorités 2021 pour les mesures de conservation en mer de l'ACAP, **résumées par pêcheurie**. Il est à noter que le cadre de priorisation complet sur lequel est fondé ce tableau n'inclut que les pêcheries pour lesquelles les Parties ou les États de l'aire de répartition ont fourni des informations. Il est dès lors possible que le nombre de pêcheries qui pourraient être évaluées soit supérieur au nombre de pêcheries actuellement incluses. La notation des pêcheries des ORGP n'a pas été revue depuis 2014. Les populations hautement prioritaires de l'ACAP sont surlignées.

Pêcheurie	Population touchée (groupe d'îles de reproduction)	Actions pour l'ACAP/ les Parties/ autres
Angola Palangre pélagique	<i>Diomedea dabbenena</i> Île Gough	Avec l'aide de l'Afrique du Sud, l'ACAP doit engager le dialogue avec la Commission du courant de Benguela, afin de soulever la question des mesures d'atténuation et de plaider en faveur de leur utilisation.
Argentine Chalut démersal	<i>Diomedea sanfordi</i> Îles Chatham	La Partie à l'ACAP doit mettre en œuvre les Conseils en matière de bonnes pratiques.  Nécessité de prendre en considération l'amélioration des conseils sur les câbles de surveillance des filets. Améliorer la couverture et la capacité des observateurs à bord grâce au suivi humain et électronique.
	<i>Macronectes giganteus</i> Islas de los Estados & Observatorio	
	<i>Diomedea exulans</i> GS/SG (IGS) <sup>1</sup>	
Australie Chalut démersal	<i>Procellaria parkinsoni</i> Îles de la Grande et de la Petite Barrières	La Partie à l'ACAP doit mettre en œuvre les Conseils en matière de bonnes pratiques.
	<i>Thalassarche carteri</i> Île Amsterdam	
	<i>Thalassarche cauta</i> Île Albatross	
	<i>Thalassarche cauta</i> Pedra Branca	
Australie Filet maillant	<i>Procellaria parkinsoni</i> Îles de la Grande et de la Petite Barrières	La Partie à l'ACAP doit envisager des fermetures temporelles et spatiales.  Encourager la déclaration des captures accessoires d'oiseaux de mer par la Partie à l'ACAP.  Développement d'options d'atténuation et de conseils de l'ACAP pour les pêcheries à filets maillants.
	<i>Thalassarche carteri</i> Île Amsterdam	
	<i>Thalassarche cauta</i> Pedra Branca	
	<i>Phoebetria fusca</i> Îles Crozet	
Australie Chalut pélagique	<i>Procellaria parkinsoni</i> Îles de la Grande et de la Petite Barrières	La Partie à l'ACAP doit mettre en œuvre les Conseils en matière de bonnes pratiques.

Pêcherie	Population touchée (groupe d'îles de reproduction)	Actions pour l'ACAP/ les Parties/ autres
Brésil Palangre démersale	<i>Diomedea sanfordi</i> Îles Chatham	La Partie à l'ACAP doit mettre en œuvre les Conseils en matière de bonnes pratiques, mener des essais en mer pour adapter les mesures d'atténuation à la réalité de la flotte, mettre en œuvre le suivi à bord (humain et électronique, par exemple des caméras) et créer des réglementations afin d'atténuer les captures accessoires d'oiseaux de mer.
	<i>Diomedea dabbenena</i> Île Gough	
	<i>Diomedea exulans</i> GS/SG (IGS) <sup>1</sup>	
Brésil Palangre pélagique	<i>Thalassarche chlororhynchos</i> Tristan da Cunha	La Partie à l'ACAP doit mettre en œuvre les Conseils en matière de bonnes pratiques et la surveillance à bord (humaine et électronique, par exemple, des caméras), ainsi que des mécanismes de contrôle et d'application efficaces de la réglementation nationale en vigueur.
	<i>Diomedea sanfordi</i> Îles Chatham	
	<i>Diomedea dabbenena</i> Île Gough	
	<i>Diomedea exulans</i> GS/SG (IGS) <sup>1</sup>	
	<i>Procellaria aequinoctialis</i> GS/SG (IGS) <sup>1</sup>	
Brésil Palangre pélagique (flotte Itaipava)	<i>Diomedea dabbenena</i> Île Gough	La définition de la pêcherie doit être passée en revue et mise à jour. La Partie à l'ACAP doit mettre en œuvre les Conseils en matière de bonnes pratiques.
	<i>Diomedea exulans</i> GS/SG (IGS) <sup>1</sup>	
	<i>Thalassarche chlororhynchos</i> Tristan da Cunha	
	<i>Procellaria aequinoctialis</i> GS/SG (IGS) <sup>1</sup>	
Namibie Chalut démersal	<i>Thalassarche chlororhynchos</i> Tristan da Cunha	<p>Avec l'aide de l'Afrique du Sud, l'ACAP doit engager le dialogue avec la Commission du courant de Benguela, afin de soulever la question des mesures d'atténuation et de plaider en faveur de leur utilisation.</p> <p>Encourager la Namibie à adhérer à l'ACAP et à adopter les Conseils en matière de bonnes pratiques.</p> <p>Encourager BLI (BirdLife International) à utiliser les programmes existants pour soutenir la poursuite de la mise en œuvre de l'atténuation des captures accessoires.</p>

Pêcherie	Population touchée (groupe d'îles de reproduction)	Actions pour l'ACAP/ les Parties/ autres
Namibie Palangre pélagique	<i>Thalassarche cauta</i> Pedra Branca	<p>Avec l'aide de l'Afrique du Sud, l'ACAP doit engager le dialogue avec la Commission du courant de Benguela, afin de soulever la question des mesures d'atténuation et de plaider en faveur de leur utilisation.</p> <p>Encourager la Namibie à adhérer à l'ACAP et à adopter les Conseils en matière de bonnes pratiques.</p> <p>Encourager le Brésil à utiliser les programmes existants pour soutenir la poursuite de la mise en œuvre de l'atténuation des captures accessoires.</p>
Namibie Chalut pélagique	<i>Thalassarche cauta</i> Pedra Branca	<p>Avec l'aide de l'Afrique du Sud, l'ACAP doit engager le dialogue avec la Commission du courant de Benguela, afin de soulever la question des mesures d'atténuation et de plaider en faveur de leur utilisation.</p> <p>Encourager la Namibie à adhérer à l'ACAP et à adopter les Conseils en matière de bonnes pratiques.</p> <p>Encourager le Brésil à utiliser les programmes existants pour soutenir la poursuite de la mise en œuvre de l'atténuation des captures accessoires.</p>
Pérou Palangre démersale	<i>Procellaria parkinsoni</i> Îles de la Grande et de la Petite Barrières	<p>La Partie à l'ACAP doit poursuivre le développement d'options d'atténuation appropriées et mettre en œuvre un programme d'observateurs à bord, ainsi que des journaux de bord électroniques standardisés.</p> <p>L'ACAP doit donner la priorité au soutien de l'élaboration et de la mise en œuvre des mesures d'atténuation, par exemple par le biais du processus de petites subventions.</p>

Pêcherie	Population touchée (groupe d'îles de reproduction)	Actions pour l'ACAP/ les Parties/ autres
Pérou Palangre pélagique	<i>Procellaria parkinsoni</i> Îles de la Grande et de la Petite Barrières	La Partie à l'ACAP doit poursuivre le développement d'options d'atténuation appropriées et mettre en œuvre un programme d'observateurs à bord, ainsi que des journaux de bord électroniques standardisés.
	<i>Procellaria cinerea</i> Tous les sites	L'ACAP doit donner la priorité au soutien de l'élaboration et de la mise en œuvre des mesures d'atténuation, par exemple par le biais du processus de petites subventions.
Espagne Palangre démersal	<i>Puffinus mauretanicus</i> Archipel des Baléares	La Partie à l'ACAP doit mettre en œuvre les Conseils en matière de bonnes pratiques. La Partie à l'ACAP doit mettre en œuvre le plan d'action pour les espèces et les AMP (Aires marines protégées).
Espagne Palangre pélagique	<i>Puffinus mauretanicus</i> Archipel des Baléares	La Partie à l'ACAP doit mettre en œuvre les Conseils en matière de bonnes pratiques. La Partie à l'ACAP doit mettre en œuvre le plan d'action pour les espèces et les AMP.
Espagne Senne coulissante	<i>Puffinus mauretanicus</i> Archipel des Baléares	La Partie à l'ACAP doit mettre en œuvre et améliorer, le cas échéant, les conseils en matière d'atténuation élaborés par l'ACAP. La Partie à l'ACAP doit mettre en œuvre le plan d'action pour les espèces et les AMP.
Espagne Chalut	<i>Puffinus mauretanicus</i> Archipel des Baléares	La Partie à l'ACAP doit mettre en œuvre les Conseils en matière de bonnes pratiques ou développer des options d'atténuation appropriées si les conseils ne peuvent être mis en place. La Partie à l'ACAP doit mettre en œuvre le plan d'action pour les espèces et les AMP.
Uruguay Chalut démersal	<i>Diomedea sanfordi</i> Îles Chatham	La Partie à l'ACAP doit mettre en œuvre les Conseils en matière de bonnes pratiques.

Pêcherie	Population touchée (groupe d'îles de reproduction)	Actions pour l'ACAP/ les Parties/ autres
<b>ORGP</b>		
CCSBT Palangre pélagique	<i>Diomedea antipodensis</i> Îles Auckland	L'ACAP et les Parties doivent mettre en œuvre la stratégie d'interaction avec les ORCGP de l'ACAP.
	<i>Thalassarche melanophris</i> Îles Antipodes	
	<i>Thalassarche melanophris</i> Île Campbell	
	<i>Thalassarche melanophris</i> Îles Crozet	
	<i>Thalassarche melanophris</i> GS/SG (IGS) <sup>1</sup>	
	<i>Procellaria parkinsoni</i> Îles de la Grande et de la Petite Barrières	L'ACAP et les Parties doivent mettre en œuvre la stratégie d'interaction avec les ORCGP de l'ACAP.
	<i>Thalassarche chrysostoma</i> GS/SG (IGS) <sup>1</sup>	
	<i>Procellaria cinerea</i> Tous les sites	
	<i>Thalassarche carteri</i> Île Amsterdam	
	<i>Thalassarche carteri</i> Îles Crozet	
	<i>Macronectes halli</i> Îles du Prince-Édouard	
	<i>Diomedea sanfordi</i> Îles Chatham	
	<i>Phoebetria fusca</i> Îles Crozet	
	<i>Phoebetria fusca</i> Îles du Prince-Édouard	
	<i>Macronectes giganteus</i> Îles du Prince-Édouard	
	<i>Diomedea dabbenena</i> Île Gough	
	<i>Diomedea exulans</i> Îles Kerguelen	
<i>Diomedea exulans</i> GS/SG (IGS) <sup>1</sup>		
<i>Procellaria aequinoctialis</i> GS/SG (IGS) <sup>1</sup>		

Pêcherie	Population touchée (groupe d'îles de reproduction)	Actions pour l'ACAP/ les Parties/ autres
IATCC Palangre pélagique	<i>Phoebastria immutabilis</i> Pacifique central (Laysan)	L'ACAP et les Parties doivent mettre en œuvre la stratégie d'interaction avec les ORGP de l'ACAP.
	<i>Phoebastria irrorata</i> Îles Galápagos	
CICTA Palangre pélagique	<i>Thalassarche chlororhynchos</i> Tristan da Cunha	L'ACAP et les Parties doivent mettre en œuvre la stratégie d'interaction avec les ORGP de l'ACAP.
	<i>Thalassarche melanophris</i> GS/SG (IGS) <sup>1</sup>	
	<i>Thalassarche chrysostoma</i> GS/SG (IGS) <sup>1</sup>	
	<i>Procellaria cinerea</i> Tous les sites	
	<i>Diomedea sanfordi</i> Îles Chatham	
	<i>Diomedea dabbenena</i> Île Gough	
	<i>Diomedea exulans</i> GS/SG (IGS) <sup>1</sup>	
CTOI Palangre pélagique	<i>Procellaria aequinoctialis</i> GS/SG (IGS) <sup>1</sup>	L'ACAP et les Parties doivent mettre en œuvre la stratégie d'interaction avec les ORGP de l'ACAP.
	<i>Thalassarche chrysostoma</i> GS/SG (IGS) <sup>1</sup>	
	<i>Procellaria cinerea</i> Tous les sites	
	<i>Thalassarche carteri</i> Île Amsterdam	
	<i>Thalassarche carteri</i> Îles Crozet	
	<i>Thalassarche carteri</i> Îles du Prince-Édouard	
	<i>Macronectes halli</i> Îles du Prince-Édouard	
	<i>Thalassarche cauta</i> Pedra Branca	
	<i>Phoebetria fusca</i> Îles Crozet	
	<i>Phoebetria fusca</i> Îles du Prince-Édouard	
	<i>Macronectes giganteus</i> Îles du Prince-Édouard	
	<i>Diomedea dabbenena</i> Île Gough	
<i>Diomedea exulans</i> Îles Kerguelen		

Pêcherie	Population touchée (groupe d'îles de reproduction)	Actions pour l'ACAP/ les Parties/ autres
SEAFO Chalut démersal	<i>Thalassarche melanophris</i> GS/SG (IGS) <sup>1</sup>	L'ACAP et les Parties doivent mettre en œuvre la stratégie d'interaction avec les ORGP de l'ACAP.
ORGPPS Chalut démersal	<i>Procellaria parkinsoni</i> Îles de la Grande et de la Petite Barrières	L'ACAP et les Parties doivent mettre en œuvre la stratégie d'interaction avec les ORGP de l'ACAP.
	<i>Diomedea sanfordi</i> Îles Chatham	
WCPFC Palangre pélagique	<i>Diomedea antipodensis</i> Îles Antipodes	L'ACAP et les Parties doivent mettre en œuvre la stratégie d'interaction avec les ORGP de l'ACAP.
	<i>Diomedea antipodensis</i> Îles Auckland	
	<i>Thalassarche melanophris</i> Îles Antipodes	
	<i>Thalassarche melanophris</i> Île Campbell	
	<i>Procellaria parkinsoni</i> Îles de la Grande et de la Petite Barrières	
	<i>Procellaria cinerea</i> Tous les sites	
	<i>Phoebastria immutabilis</i> Pacifique central (Laysan)	
<i>Diomedea sanfordi</i> Îles Chatham		

<sup>1</sup>Il existe un différend entre les gouvernements de l'Argentine et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord concernant la souveraineté des Îles Falkland (Falkland Islands/Islas Malvinas), de la Géorgie du Sud et îles Sandwich du Sud (South Georgia and the South Sandwich Islands/Islas Georgias del Sur e Islas Sándwich del Sur) et les zones marines environnantes.

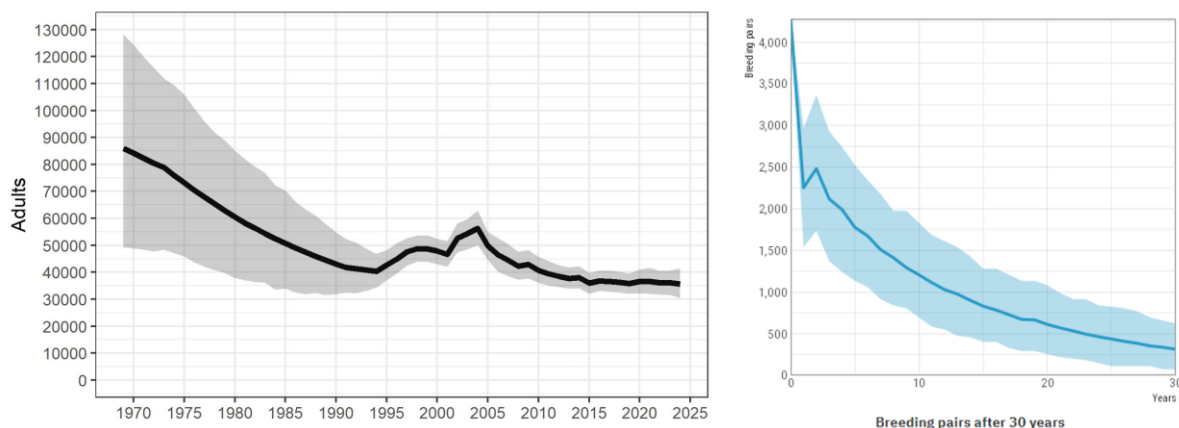
## ANNEXE 2. POPULATIONS HAUTEMENT PRIORITAIRES : DEUX ÉTUDES DE CAS

### Population hautement prioritaire : *Diomedea antipodensis* aux îles Antipodes

**Site de reproduction** Île Antipodes, Nouvelle-Zélande

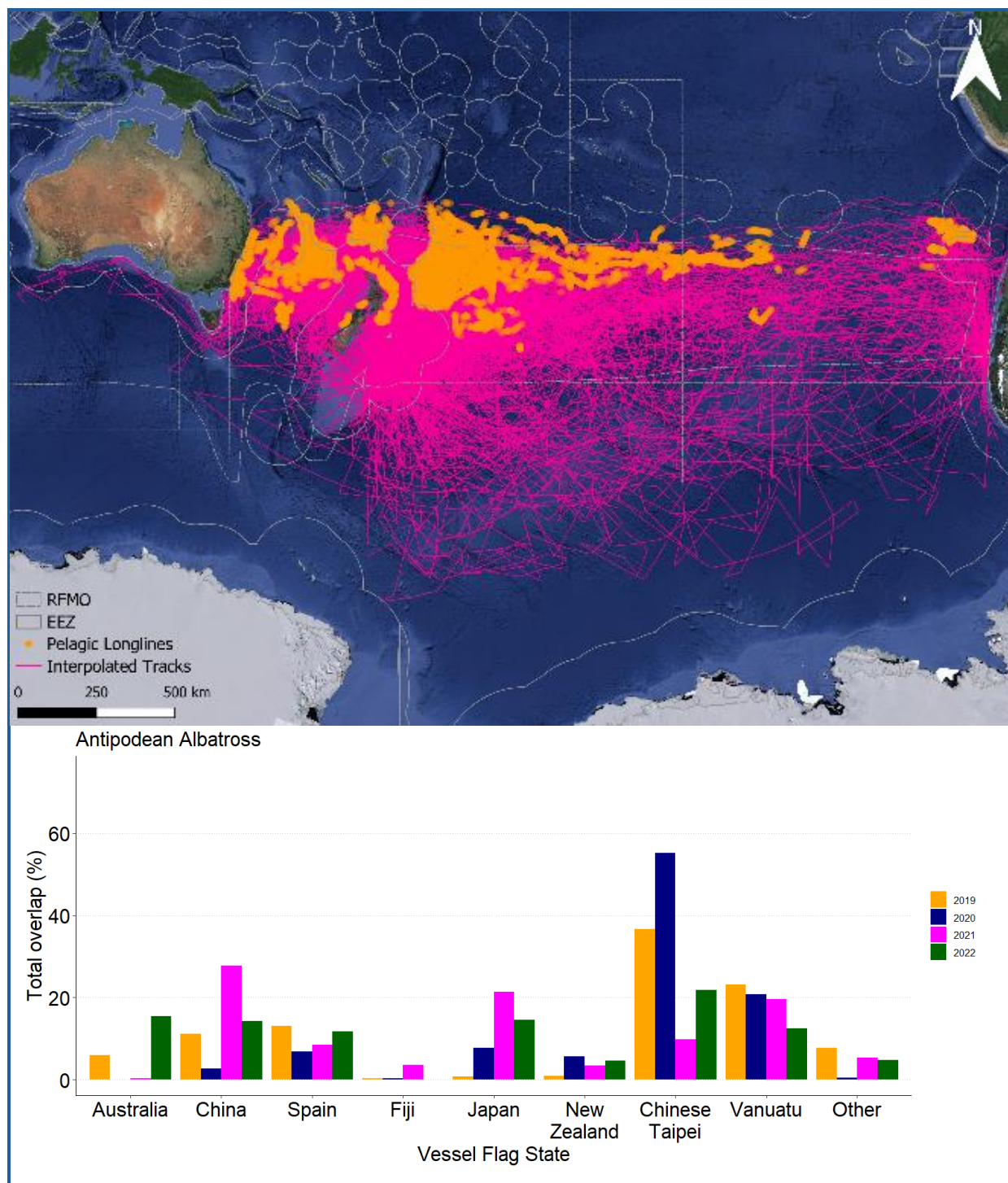
**Plan d'action** CMS Plan d'action concerté (Australie, Chili, Nouvelle-Zélande)

**Statut de la population** L'albatros *Diomedea antipodensis* a connu un déclin général depuis les premières études de population dans les années 1970 (Fig. 1a). On compte désormais quelque 50 300 oiseaux adultes en moins. Le taux de déclin semble avoir diminué au cours des dernières années, mais la modélisation de la population envisage un nouveau déclin de 88 % au cours des 30 prochaines années (environ une période de génération) si les taux de survie et de reproduction ne s'améliorent pas (Fig. 1b).



**Figure 1.** Tendence historique de la population en nombre d'adultes au niveau de l'espèce sur la base des données d'enquête (à gauche ; Fischer et al, 2025), et projection du nombre de couples reproducteurs sur l'île Antipodes en fonction des taux démographiques actuels (à droite ; Richard, 2021). La zone grisée montre l'incertitude modélisée (I.C. 95 %).

**Principales menaces** Une évaluation des risques multi-menaces (Joint SBWG12/PaCSWG8 Doc 08) a conclu que les captures accessoires en haute mer dans le Pacifique occidental sont une cause importante du déclin. Les menaces potentielles non liées à la pêche n'expliquent pas les changements survenus dans la population. Une analyse à petite échelle de la concomitance entre les oiseaux suivis et l'effort de pêche (Joint SBWG12/PaCSWG8 Doc 07) a permis d'identifier un certain nombre de flottes de haute mer dans le Pacifique occidental qui présentent un risque élevé (Fig. 2).



**Figure 2.** Répartition en mer de l'albatros *Diomedea antipodensis* montrant les événements de concomitance oiseaux-navires en jaune (en haut) et la concomitance oiseaux-navires correspondante selon l'État du pavillon (en bas). Pour plus de détails, voir le [document Joint SBWG12/PaCSWG8 Doc 07](#).

**Réalisations** La Nouvelle-Zélande, l'Australie et le Chili ont tous fait état d'actions visant à mettre en œuvre des mesures nationales de gestion de la pêche afin de réduire les captures accessoires d'albatros *Diomedea antipodensis* (Joint SBWG11/PaCSWG7 Inf 14 Rev 1), la Nouvelle-Zélande ayant récemment réglementé l'utilisation des bonnes pratiques de l'ACAP en matière d'atténuation dans sa pêche à la palangre pélagique. La menace

potentielle des souris introduites sur l'île Antipodes a été éliminée grâce à une éradication réussie en 2018. Un programme de suivi intensif a permis de disposer d'une base de données solide pour identifier les principales pêcheries à risque.

**Actions prioritaires requises** La réduction des captures accessoires dans les pêcheries en haute mer, en particulier dans la zone de la Commission des pêches du Pacifique occidental et central (WCPFC) située au sud du 22e parallèle, est l'action la plus importante à mener. La stratégie ORCGP de l'ACAP (RdP8 Doc 24) prévoit un certain nombre d'actions pour les Parties, l'ACAP et d'autres visant à renforcer la mise en œuvre des mesures pertinentes dans la WCPFC.

#### Références

- Fischer, J.H. 2025. Processing and standardising ACAP abundance data. A paper to the ACAP Intersessional Group on Reporting on Species Status and Trends.
- Richard, Y. 2021. Integrated population model of Antipodean albatross for simulating management scenarios, 31 pages. Rapport technique élaboré pour le *Department of Conservation* - juin 2021.

**Photographie** reproduite avec l'aimable autorisation d'Oscar Thomas

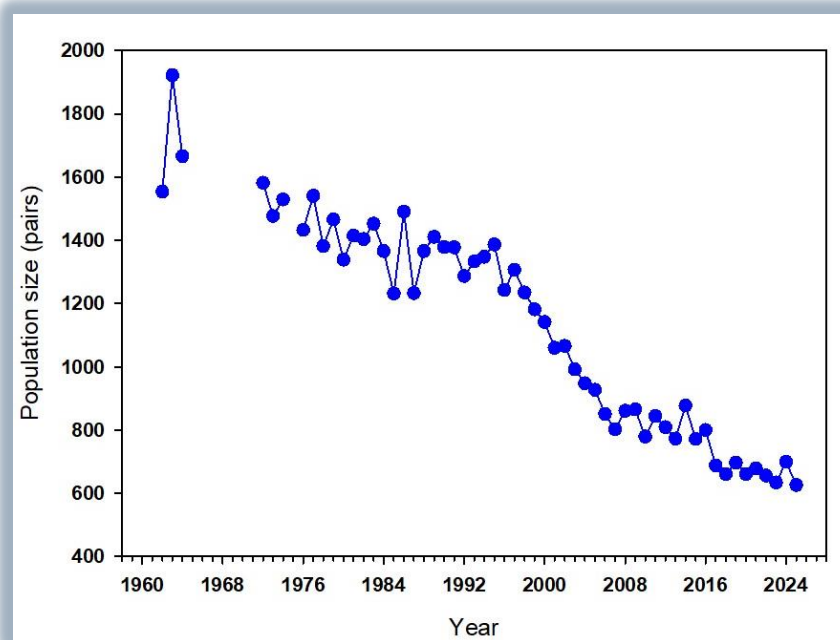


## Population hautement prioritaires : albatros *Diomedea exulans* en Géorgie du Sud (South Georgia/Islas Georgias del Sur)<sup>1</sup>

**Sites de reproduction** Archipel de Géorgie du Sud (South Georgia/Islas Georgias del Sur)<sup>1</sup>

**Plan d'action** « *Conservation Action Plan for Wandering Albatrosses at South Georgia (2016-2020)* »<sup>1</sup>

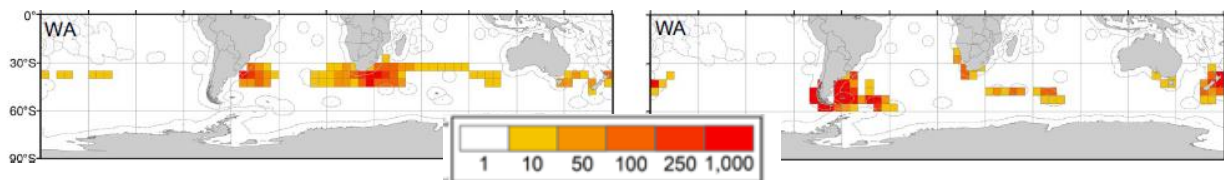
**Population status** Statut de la population Cette population reproductrice d'albatros *Diomedea exulans* est en déclin depuis les premiers comptages effectués sur l'île Bird au début des années 1960 (Fig. 1). Les études menées sur l'ensemble du groupe d'îles indiquent une diminution globale de 39,3 %, passant de 2 105 couples en 1984 à 1 278 couples en 2024. Le déclin à Bird Island a été le plus marqué de 1995 à 2007 (-4,5 % par an) : cela représente une perte sans remplacement de 90 à 100 adultes par an. Ce rythme s'est ralenti au cours de la dernière décennie, mais la population reste très inférieure à sa taille d'origine et il faudra des décennies pour qu'elle se rétablisse.



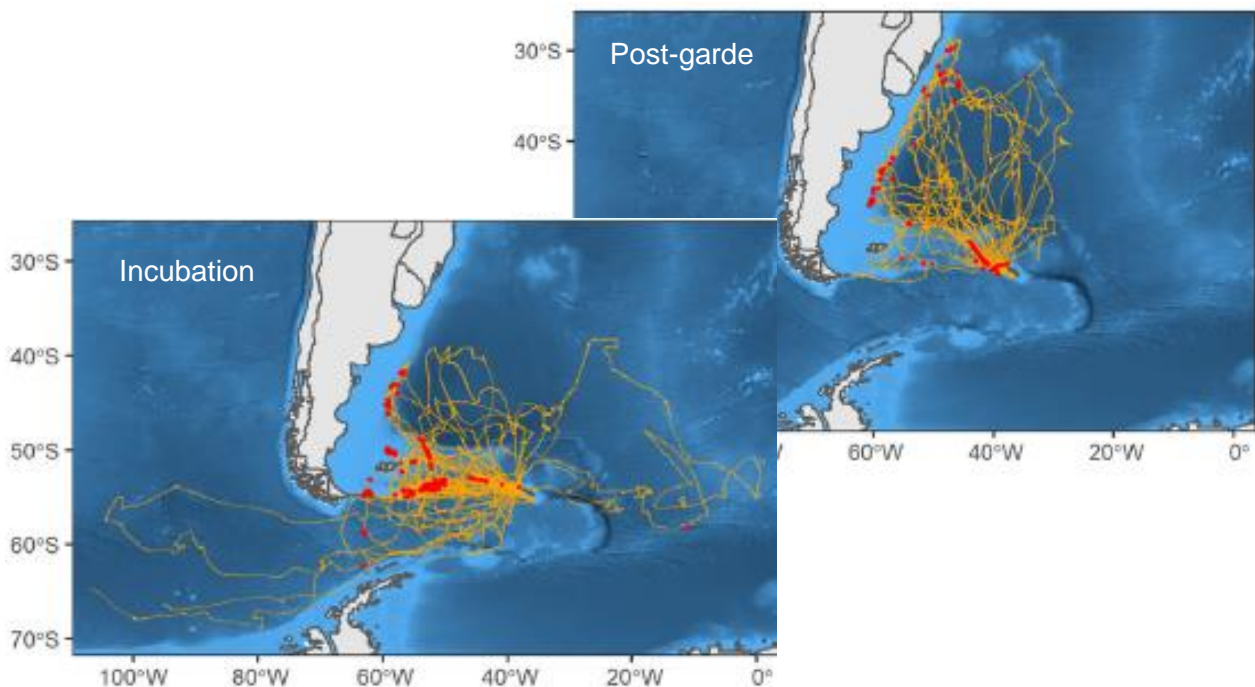
**Figure 1.** Évolution de la taille de la population reproductrice annuelle d'albatros *Diomedea Exulans* à Bird Island entre 1962 et 2025.

**Principales menaces** Le succès de la reproduction sur l'île Bird est très élevé (73 % en moyenne depuis 1981) et a été plus élevé au cours des deux dernières décennies qu'auparavant (Pardo et al. 2017) ; la disponibilité des proies et les conditions environnementales en mer ne semblent donc pas s'être détériorées. Il n'y a pas eu de menaces terrestres jusqu'à l'apparition de l'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) en 2024 (Bennison et al., presse). Les captures accessoires dans les pêcheries situées en dehors des eaux locales sont donc à l'origine du déclin à long terme de la population. La

tendance observée en Géorgie du Sud (South Georgia/Islas Georgias del Sur)<sup>1</sup> contraste avec les populations d'albatros *Diomedea exulans* de l'océan Indien, qui ont diminué jusqu'au milieu des années 1980 mais se sont lentement reconstituées par la suite. Les concomitances les plus importants entre les données de suivi et l'effort de pêche déclaré à grande échelle spatiale (cellule de 5 x 5°) concernent les palangriers pélagiques opérant dans la zone gérée par la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (CICTA) et battant pavillon du Japon, du Taipei chinois, du Brésil, de l'Uruguay, de l'Espagne et du Portugal, ainsi que les palangriers démersaux battant pavillon de l'Argentine, du Chili, de l'Afrique du Sud, des îles Falkland (Falkland Islands/Islas Malvinas)<sup>1</sup>, de la Nouvelle-Zélande et dans la zone de la CCAMLR (Jiménez et al. 2016, Clay et al. 2019) (Fig. 2). Des analyses récentes de données à petite échelle dans l'Atlantique sud-ouest ont également mis en évidence une concomitance importante avec des palangriers démersaux battant pavillon de la Corée du Sud et du Chili, des chalutiers battant pavillon de l'Argentine et de l'Uruguay, et des navires non déclarés sans positions de système d'identification automatique (SIA) (Carneiro et al. 2022a) (Fig 3).



**Figure 2.** Concomitance annuelle des albatros *Diomedea exulans* (WA) suivis en Géorgie du Sud (South Georgia/Islas Georgias del Sur)<sup>1</sup> avec la palangre pélagique (à gauche) et la palangre démersale (à droite), en moyenne sur les mois et les années (1990-2009 ; x 103). Figure adaptée de Clay et al. (2019).



**Figure 3.** Sorties alimentaires des albatros *Diomedea exulans* suivis depuis l'île Bird pendant les phases d'incubation et post-garde de l'élevage des poussins en 2020. Les points rouges représentent les endroits où des navires ont été rencontrés, détectés par des radars fixés sur les oiseaux ou par des données satellite SIA indiquant une pêche active. Figure adaptée de Carneiro et al. (2022b).

**Réalisations** Les niveaux autrefois très élevés de captures accessoires d'oiseaux de mer dans les pêcheries opérant à proximité de cette colonie reproductrice ont été réduits à des quantités négligeables (Collins et al. 2021). Les données issues des programmes de suivi démographique à long terme montrent où et quand certaines flottes présentent le plus grand risque pour les différentes classes d'âge et les différents sexes.

**Actions prioritaires requises** Les priorités actuelles en matière de conservation pour cette population hautement prioritaire sont de minimiser les captures accessoires dans les pêcheries pélagiques à la palangre en haute mer, en particulier dans la zone de la CICTA, et dans certaines pêcheries démersales à la palangre au large de l'Amérique du Sud et de l'Afrique australe. La stratégie ORCGP de l'ACAP (RdP8 Doc 24) prévoit un certain nombre d'actions pour les Parties, l'ACAP et d'autres afin de renforcer la mise en œuvre des mesures pertinentes.

#### Références

- Bennison A, Adlard S, Banyard AC, Blockley F, Blyth M, Browne E, Day G, Dunn MJ, Falchieri M, Fitzcharles E, Forcada J, Forster Davidson J, Fox A, Hall R, Holmes E, Hughes KA, James J, Lynton-Jenkins J, Marshall S, McKenzie D, Morley SA, Reid SM, Stubbs I, Ratcliffe N, Phillips RA (sous presse) A case study of highly pathogenic avian influenza (HPAI) H5N1 at Bird Island, South Georgia : the first documented outbreak in the subantarctic region. *Bird Study*
- Carneiro AP, Clark BL, Pearmain EJ, Clavelle T, Wood AG, Phillips RA (2022a) Fine-scale associations between wandering albatrosses and fisheries in the southwest Atlantic Ocean. *Biol Conserv* 276:109796
- Carneiro, A.P.B., Dias, M.P., Opper, S., Pearmain, E.J., Clark, B.L., Wood, A.G., Clavelle, T. and Phillips, R.A. (2022) Integrating immersion with GPS data improves behavioural classification for wandering albatrosses and shows scavenging behind fishing vessels mirrors natural foraging. *Anim Conserv* 25, 627-637
- Clay TA, Small C, Tuck GN, Pardo D, Carneiro APB, Wood AG, Croxall JP, Crossin GT, Phillips RA (2019) A comprehensive large-scale assessment of fisheries bycatch risk to threatened seabird populations. *J Appl Ecol* 56:1882-1893
- Collins MA, Hollyman PR, Clark J, Söffker M, Yates O, Phillips RA (2021) Mitigating the impact of longline fisheries on seabirds: Lessons learned from the South Georgia Patagonian toothfish fishery (CCAMLR Subarea 48.3). *Mar Policy* 131:104618
- Pardo D, Forcada J, Wood AG, Tuck GN, Ireland L, Pradel R, Croxall JP, Phillips RA (2017) Additive effects of climate and fisheries drive ongoing declines in multiple albatross species. *Proc Natl Acad Sci US* 114:E10829-E10837

---

<sup>1</sup> Il existe un différend entre les gouvernements de l'Argentine et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord concernant la souveraineté des Îles Falkland (Falkland Islands/Islas Malvinas), de la Géorgie du Sud et îles Sandwich du Sud (South Georgia and the South Sandwich Islands/Islas Georgias del Sur e Islas Sándwich del Sur) et les zones marines environnantes.

**Photographie** reproduite avec l'aimable autorisation de Richard Phillips

